

**Appel à candidature de Masseurs-Kinésithérapeutes Experts**

**Le Collège de la Masso-Kinésithérapie recherche des Masseurs-Kinésithérapeutes pour travailler à l’élaboration des recommandations de bonnes pratiques en relation avec l’HAS sur le thème :** « **Fiche mémo : Diagnostic et prise en charge des patients avec un syndrome post réanimation (PICS) chez l’adulte** ».

**Mission:** L’HAS cherche à constituer un groupe multidisciplinaire chargé d’élaborer le texte de recommandations sur les argumentaires scientifiques

**Modalités:** Pour ce groupe de travail, environ 1 à 3 réunions d’une journée (10h – 17h), sont prévues (en présentiel au sein de la HAS et/ou en visioconférence**.** Les membres du groupe de travail (GT) doivent être, dans la mesure du possible, présents à chaque réunion. Les experts sont indemnisés forfaitairement pour les réunions et leurs frais de déplacement sont remboursés le cas échéant.

La participation des experts ne sera effective qu’après l’analyse de leur déclaration d’intérêts, ceux-ci ne devant pas avoir de liens considérés comme majeurs avec le thème au regard de la grille d’analyse du « Guide des déclarations d’intérêts et de gestion des conflits d’intérêts » de la HAS (www.has-sante.fr).

**Procédure de candidature :** Les candidatures doivent être adressées au Collège de la MassoKinésithérapie au plus tard le **20 février 2022**, par voie électronique exclusivement, à l’adresse : [secretariat@college-mk.org](mailto:secretariat@college-mk.org).

Les noms et coordonnées de professionnels susceptibles de participer à ce groupe de travail seront adressés à l’HAS à la date limite du 25 février 2022, les professionnels retenus seront contactés directement par l’HAS.

**Documents nécessaires pour ce dossier :**

**1. Une lettre de candidature à l’attention du Président du CMK sur laquelle figure :** Votre identité : nom et prénom ; Vos coordonnées : Ville de résidence / numéro de téléphone portable ;le N° d’inscription à l’ordre professionnel**;**

**2. La déclaration publique d’intérêt du Collège de la MassoKinésithérapie ;**

**3. La charte d’éthique et de déontologie du Collège de la MassoKinésithérapie.**

**L’ensemble doit être envoyé sous forme de 3 pièces jointes distinctes, en format PDF.**

**Critères de sélections des experts par le Collège de la MassoKinésithérapie :** Le CMK sélectionnera les experts selon les critères suivants :

**1. Les kinésithérapeutes candidats doivent être titulaires d’un diplôme de MK permettant l’exercice plein et entier de la profession sur le territoire français.**

**2. Présentation de dossiers complets ;**

**3. Absence de liens d’intérêt majeurs ;**

**3. Titres en adéquation avec le dossier ; Travaux récents (moins de 5 ans) en adéquation avec le dossier ;**

**5. Adéquation des aspects déontologique et/ou scientifique et/ou politique à la thématique ;**

**7. Qualité de la lettre de motivation ;**

**Rappel :**

**Les modalités de candidature sont rappelées sur site du Collège www.college-mk.org dans l’onglet « Activités du CMK » - Pack de l’expert où la Déclaration Publique d’Intérêt et la Charte d’Ethique du Collège sont téléchargeables. http://www.college-mk.org/pack-de-lexpert/**